Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260706-D2026_69-DE

Extrait de délibération

CONSEIL MUNICIPAL
du 06 JUILLET 2026

Délibération 2026.69

SAINT-MÉLOIR DES ONDES

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués le trente juin, se sont réunis, à la mairie-salle des fêtes, sous la présidence de M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire.

PRÉSENTS :

Monsieur de LA PORTBARRÉ Dominique, Maire – Mesdames LE SCORNET Sylvie, VILLENEUVE Catherine, LEPAIGNEUL Virginie, GALLOU Isabelle, Adjointes – Messieurs LEMONNIER Philippe, AVRIL Christian, JENOUVRIER Stéphane, Adjoints – Mesdames THOMAS Huguette, TARDIEU Arlette, THOMAS Anita, SOULAT Véronique, LEBRET Isabelle, BERTRAND Aurore, GOUDEDRANCHE Isabelle, LE GARREC Virginie, GRANDIN-FRIARD Stéphanie, conseillères municipales – Messieurs BELLEC Loïc, GEORGES Patrice, COLAS Mikaël, DELANNOY Christophe, JENOUVRIER Fabien, COLLET Vincent, BRAYE Valentin, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur COURDENT Stéphane, adjoint, (procuration donnée à P. LEMONNIER),
Monsieur SIGURET Jérôme, conseiller municipal, (procuration donnée à I. GOUDEDRANCHE),
Monsieur DUCRET Gautier, conseiller municipal (procuration donnée à D. de LA PORTBARRÉ).
Soit 27 membres présents ou représentés à l'ouverture de la séance.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur BRAYE Valentin, conseiller municipal.

DECISION MODIFICATIVE n° 1

Rapporteur M. Christian AVRIL, Adjoint

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2025.46 du conseil municipal en date du 27 avril 2026 approuvant le Budget Primitif,

Considérant que les frais de publicité portant sur les travaux d'aménagement de la rue de Bellevue ont été suivi de travaux,

Considérant que les frais d'études portant sur l'extension des sanitaires de l'école publique, du local ATSEM et la création d'un préau ont été suivi de travaux,

Considérant que les travaux, engagés en 2020, portant sur l'aménagement des réseaux de télécommunication rue de la Main d'argent sont terminés,

Considérant que les travaux, engagés en 2020, portant sur l'aménagement des réseaux de télécommunication rue de la Fontaine sont terminés,

Considérant que dans le cadre du marché de l'aménagement de la rue de Bellevue, la société COLAS a demandé qu'il lui soit versé une avance correspondant à 5 % du montant TTC du marché, que les prestations exécutées atteignent 65 % du montant TTC du marché.

Il est nécessaire de procéder aux écritures comptables d'ordre budgétaire suivantes :

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260706-D2026_69-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			**RECETTES**		
Opération / Chapitre	**Article**	**Montant**	**Opération / Chapitre**	**Article**	**Montant**
118 chap 041	2315	335.47 €	118 chap 041	2031	335.47 €
096 chap 041	2315	5 439.60 €	096 chap 041	2031	5 439.60 €
118 chap 041	2315	44 632.40 €	118 chap 041	238	44 632.40 €
078 chap 041	21534	37 406.22 €	078 chap 41	238	37 406.22 €
	TOTAL	**87 831.69 €**		**TOTAL**	**87 831.69 €**

Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré et au terme du vote suivant :
27 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** cette décision modificative.

Extrait certifié conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture

LE MAIRE, Dominique de LA PORTBARRÉ

Mairie DE St-MELOIR-DES-ONDES (35350)